



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

ERC/16/REP

RAPPORT

Antalya
Turquie
4-6 mai 2016

Trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur/des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2016

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Membres de la FAO dans la région Europe et en Asie centrale

1. Albanie
 2. Allemagne
 3. Andorre
 4. Arménie
 5. Autriche
 6. Azerbaïdjan
 7. Bélarus
 8. Belgique
 9. Bosnie-Herzégovine
 10. Bulgarie
 11. Chypre
 12. Croatie
 13. Danemark
 14. Espagne
 15. Estonie
 16. ex-République yougoslave de Macédoine
 17. Fédération de Russie
 18. Finlande
 19. France
 20. Géorgie
 21. Grèce
 22. Hongrie
 23. Irlande
 24. Islande
 25. Israël
 26. Italie
 27. Kazakhstan
 28. Kirghizistan
 29. Lettonie
 30. Lituanie
 31. Luxembourg
 32. Malte
 33. Monaco
 34. Monténégro
 35. Norvège
 36. Ouzbékistan
 37. Pays-Bas
 38. Pologne
 39. Portugal
 40. République de Moldova
 41. République tchèque
 42. Roumanie
 43. Royaume-Uni
 44. Saint-Marin
 45. Serbie
 46. Slovaquie
 47. Slovénie
 48. Suède
 49. Suisse
 50. Tadjikistan
 51. Turkménistan
 52. Turquie
 53. Ukraine
 54. Union européenne (organisation membre)
- Îles Féroé (Membre associé)

Lieu et dates des précédentes sessions de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

Première	-	Rome (Italie), 10-15 octobre 1949
Deuxième	-	Rome (Italie), 10-15 octobre 1960
Troisième	-	Rome (Italie), 8-13 octobre 1962
Quatrième	-	Salzburg (Autriche), 26-31 octobre 1964
Cinquième	-	Séville (Espagne), 5-11 octobre 1966
Sixième	-	Saint-Julien (Malte), 28-31 octobre 1968
Septième	-	Budapest (Hongrie), 21-25 septembre 1970
Huitième	-	Munich (Rép. fédérale d'Allemagne), 18-23 septembre 1972
Neuvième	-	Lausanne (Suisse), 7-12 octobre 1974
Dixième	-	Bucarest (Roumanie), 20-25 septembre 1976
Onzième	-	Lisbonne (Portugal), 2-7 octobre 1978
Douzième	-	Athènes (Grèce), 22-27 septembre 1980
Treizième	-	Sofia (Bulgarie), 4-8 octobre 1982
Quatorzième	-	Reykjavik (Islande), 17-21 septembre 1984
Quinzième	-	Istanbul (Turquie), 28 avril-2 mai 1986
Seizième	-	Cracovie (Pologne), 23-26 août 1988
Dix-septième	-	Venise (Italie), 3-7 avril 1990
Dix-huitième	-	Prague (Tchécoslovaquie), 24-28 août 1992
Dix-neuvième	-	Killarney (Irlande), 6-10 juin 1994
Vingtième	-	Tel Aviv (Israël), 29 avril-3 mai 1996
Vingt et unième	-	Tallinn (Estonie), 25-29 mai 1998
Vingt-deuxième	-	Porto (Portugal), 24-28 juillet 2000
Vingt-troisième	-	Nicosie (Chypre), 29-31 mai 2002
Vingt-quatrième	-	Montpellier (France), 5-7 mai 2004
Vingt-cinquième	-	Riga (Lettonie), 8-9 juin 2006
Vingt-sixième	-	Innsbruck (Autriche), 26-27 juin 2008
Vingt-septième	-	Erevan (Arménie), 13-14 mai 2010
Vingt-huitième	-	Bakou (Azerbaïdjan), 19-20 avril 2012
Vingt-neuvième	-	Bucarest (Roumanie), 2-4 avril 2014
Trentième	-	Antalya (Turquie), 4-6 mai 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	3
	Paragraphes
I. Questions liminaires.....	1-12
A. Organisation de la Conférence régionale.....	1-2
B. Élection du Président et des vice-présidents et nomination des rapporteurs	3-6
C. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	7-8
D. Allocution du Directeur général.....	9-10
E. Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO	11
F. Allocution du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Europe.....	12
II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales.....	13-18
A. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014 et 2015) et point sur ses principaux axes de travail	13-14
B. Table ronde ministérielle: Les objectifs de développement durable et leurs incidences sur l'agriculture et le développement rural dans la région Europe et Asie centrale	15-16
C. Les légumineuses au service d'un meilleur équilibre nutritionnel et de systèmes alimentaires sains en Europe et en Asie centrale – 2016, Année internationale des légumineuses.....	17-18
III. Questions relatives au Programme et au budget.....	19-24
A. Réseau des bureaux décentralisés	19-20
B. Résultats de la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015 et point sur la mise en œuvre du PTB 2016-2017.....	21-22
C. Activités prioritaires de la FAO dans la région Europe et Asie centrale.....	23-24
IV. Questions diverses	25-33
A. Point permanent: Rapport de la trente-neuvième session de la Commission européenne d'agriculture.....	25-26
B. Rapport de la vingt-huitième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)	27-28
C. Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-huitième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ¹ (soixante-treizième session)	29
D. Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe....	31-32
E. Date, lieu et thème principal (ou thèmes principaux) de la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe	33
Autre questions.....	34-35
A. Initiative visant à proclamer le 20 mai «Journée mondiale des abeilles»	34
B. Notes d'information	35
Examen et adoption du rapport de la Conférence régionale	36
Clôture de la Conférence	37-38

¹ CEE.

	Pages
ANNEXE A – ORDRE DU JOUR	19
ANNEXE B – LISTE DES DOCUMENTS	20
ANNEXE C – DÉCLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	21

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

La Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, à sa trentième session:

Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014 et 2015) et point sur ses principaux axes de travail

- s'est félicitée que l'évaluation indépendante de l'efficacité du CSA depuis sa réforme de 2009 puisse commencer en 2016, et a encouragé une participation active de toutes les parties prenantes aux activités que le Comité mènerait en 2016 et 2017; (par. 14b)
- a plaidé pour que le CSA s'engage davantage à apporter une valeur ajoutée à des enjeux mondiaux pertinents comme les ODD et la nutrition, conformément à son mandat et sans surcharger son programme. (par. 14c)

Réseau des bureaux décentralisés

- a reconnu qu'il était important de procéder à une révision de la couverture des bureaux de la FAO dans la région, afin de l'adapter à la situation et aux besoins actuels, ainsi que de concrétiser plus efficacement la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques; (par. 20a)
- a souscrit, en général, aux principes et aux critères généraux indiqués pour la révision de la couverture des bureaux de la FAO dans la région, reconnaissant qu'une évolution était nécessaire afin de tenir compte de la diversité des bureaux, de la complexité et des responsabilités administratives de chacun d'eux; (par. 20b)
- a salué les importantes contributions que le Gouvernement turc continuait d'apporter au bon fonctionnement du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale et aux programmes dans la région; (par. 20c)
- a recommandé de ne transférer ni le Bureau régional ni le Bureau sous-régional pour le moment; (par. 20d)
- s'est félicitée qu'il soit prévu que le Bureau de liaison à Bruxelles joue un rôle plus actif dans les relations avec l'Union européenne; (par. 20e)
- a examiné les modifications recommandées en ce qui concerne l'Europe et l'Asie centrale, et a indiqué que le bureau en Ouzbékistan pouvait être renforcé, à condition que le principe de neutralité budgétaire soit respecté; (par. 20f)
- a pris note des précisions sur la fonction de liaison du bureau à Moscou quant aux institutions régionales situées à proximité et sur le financement des représentants de la FAO en partenariat et des bureaux de liaison, qui ne proviendra pas de contributions ordinaires des Membres; (par. 20g)
- a demandé que des informations supplémentaires soient communiquées aux Membres, avant le Conseil de la FAO, sur toute proposition de transfert de poste liée aux modifications apportées au réseau des bureaux décentralisés. (par. 20h)

Résultats de la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015 et point sur la mise en œuvre du PTB 2016-2017

- s'est dite favorable aux ajustements apportés aux initiatives régionales de l'exercice biennal 2016-2017 en vue de mettre davantage l'accent sur les activités de la FAO en ce qui concerne: i) la dévolution de pouvoirs aux petits agriculteurs et aux petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale, et ii) le commerce agroalimentaire et l'intégration des marchés en Europe et en Asie centrale; ainsi qu'à l'attention accordée au renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à la gestion des ressources naturelles, y compris halieutiques et forestières, à la lutte contre les ravageurs et les maladies des animaux et des plantes et aux risques liés à la sécurité sanitaire des aliments; (par. 22b)
- a souligné l'importance de l'engagement pris par la FAO en matière d'application de la Résolution 4/2015 de la Conférence de la FAO relative à la résistance aux antimicrobiens; (par. 22d)
- a accueilli avec satisfaction la demande du Conseil visant à ce que le Secrétariat de la FAO procède à une évaluation indépendante des capacités techniques de l'Organisation, à la fois au Siège et dans les bureaux décentralisés, en vue de sa présentation à la Conférence en 2017, et a dit attendre un processus transparent, comportant notamment la consultation des organes directeurs; (par. 22e)
- a demandé instamment au Secrétariat d'envisager le maintien de capacités techniques au Siège de la FAO en tant que principe directeur de la planification de la répartition du personnel; (par. 22f)
- a demandé instamment à la FAO de travailler avec les Membres, en collaboration et en partenariat avec des institutions sous-régionales, régionales et internationales pertinentes, afin de fournir aux pays Membres des avis sur les politiques et de contribuer à la mise en place et au renforcement de leurs capacités tout en s'appuyant sur les travaux normatifs de l'Organisation; (par. 22g)
- a déclaré attendre avec intérêt la poursuite de l'amélioration de l'efficacité organisationnelle de la FAO, grâce, notamment, à un meilleur ciblage des cadres de programmation par pays contribuant à la réalisation des ODD; (par. 22h)
- a encouragé une plus large utilisation de la langue russe dans les travaux de la FAO, en particulier s'agissant des publications phares de l'Organisation. (par. 22i)

Activités prioritaires de la FAO dans la région Europe et Asie centrale

- a souligné qu'il fallait veiller à la continuité de la direction stratégique de l'Organisation et a accueilli favorablement le processus de planification stratégique en cours; (par. 24a)
- était d'avis que de récents événements mondiaux importants guideraient l'action nationale et régionale et les activités futures de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture: l'adoption des objectifs de développement durable, l'adoption de l'Accord de Paris sur le changement climatique et l'adoption de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), ainsi que les conclusions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; (par. 24c)
- a pris note des tendances affichées par la région en matière de pauvreté rurale et d'exode rural,

de structures agricoles, de durabilité de la production et des systèmes alimentaires, de nutrition et de politiques relatives au commerce agricole, et a dit attendre avec intérêt d'autres travaux d'analyse de la FAO, qui permettraient de guider les futures activités dans la région; (par. 24d)

- s'agissant des politiques relatives au commerce agricole, a soutenu l'alignement des politiques commerciales, sanitaires et phytosanitaires sur les engagements de l'OMC, mais n'a pu parvenir à un accord sur les autres tendances présentées aux paragraphes 44 à 48 du document; (par. 24e)
- a souligné qu'il était important de prendre en considération les tendances affichées par les secteurs des pêches et des forêts, ainsi que le rôle que ceux-ci jouaient, en contribuant notamment à une gestion durable des ressources naturelles et à la réalisation des objectifs de développement durable; (par. 24f)
- a souligné qu'il fallait continuer d'accorder une attention à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, aux jeunes agriculteurs et à l'emploi des jeunes, ainsi qu'aux maladies transfrontalières et aux ravageurs des animaux et des végétaux, et de promouvoir l'utilisation des directives d'application facultative du CSA et de la FAO. (par. 24g)

Rapport de la trente-neuvième session de la Commission européenne d'agriculture

- a noté que l'initiative visant à établir une commission eurasiatique des sols devait être réexaminée en tenant compte de l'objectif de restriction du nombre d'organismes créés en application des dispositions de l'article VI et de l'article XIV, et du souci d'éviter les doubles emplois dans les travaux; (par. 26b)
- a souligné l'importance de l'évaluation de la Commission européenne d'agriculture et la contribution de celle-ci aux travaux de la FAO dans la région; (par. 26c)
- a encouragé la FAO à maximiser les effets de synergie en collaborant avec d'autres organisations internationales opérant dans la région et investies pour s'attaquer au fardeau social et économique de la malnutrition. (par. 26d)

Rapport de la vingt-huitième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)

- a accepté que les rapports de la CECPAI deviennent partie intégrante de la Conférence régionale; (par. 28a)
- a insisté sur l'importance qu'il y avait à obtenir une plus forte participation des Membres aux sessions de la CECPAI, compte tenu en particulier du but retenu, à savoir «continuer à développer la CECPAI en tant qu'organisation paneuropéenne de premier plan dans le domaine des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures en Europe»; (par. 28c)

Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-huitième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-treizième session)

- a accepté que les rapports de la CEF fassent désormais partie intégrante de la Conférence régionale; (par. 30a)
- a invité la CEF et le Comité des forêts et de l'industrie forestière à continuer de renforcer leur coopération et leur collaboration avec les organisations compétentes de la région œuvrant

dans le domaine des forêts; (par. 30e)

- a accueilli avec satisfaction les recommandations de la CEF à l'attention du Comité des forêts de la FAO et a encouragé la CEF à continuer de contribuer aux travaux de la Conférence régionale pour l'Europe et du Comité des forêts. (par. 30f)

Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe

- a accueilli avec satisfaction le Programme de travail pluriannuel pour la période 2016-2019 et l'a approuvé tel que modifié, en encourageant la Conférence régionale et les trois commissions régionales qui lui font rapport (la Commission européenne d'agriculture [ECA], la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures [CECPAI] et la Commission européenne des forêts [CEF]) à coopérer étroitement; (par. 32a)
- a souligné que le Programme de travail pluriannuel devait devenir un véritable outil axé sur les résultats, propre à améliorer le fonctionnement de la Conférence régionale, et devait être mis au point en consultation étroite avec les Membres de la région Europe. (par. 32b)

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

La Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, à sa trentième session:

Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014 et 2015) et point sur ses principaux axes de travail

- **a salué** les progrès accomplis, en particulier l'approbation des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées; (par. 14a)

Table ronde ministérielle: Les objectifs de développement durable et leurs incidences sur l'agriculture et le développement rural dans la région Europe et Asie centrale

- **a noté** l'importance de la collaboration entre les Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du rôle de la Conférence régionale dans ce contexte; (par. 16a)
- **a rappelé** l'importance de l'agriculture, des pêches et de la foresterie, et leur rôle crucial dans la réalisation des ODD, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et de la responsabilité de tous les acteurs de la filière alimentaire, notamment des agriculteurs, des détaillants et des responsables politiques; (par. 16d)
- **a souligné** que l'utilisation durable des terres, la protection de la biodiversité et l'éducation et la formation sont des domaines importants pour atteindre les ODD; (par. 16e)
- **a mis en évidence** le rôle de premier plan de la région dans la mise en œuvre des ODD, par l'intermédiaire de la recherche et de l'innovation, de la mise en commun des connaissances et des données d'expérience et du renforcement des capacités dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture; (par. 16f)
- **a exhorté** à la participation et à la prise en compte des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre des ODD; (par. 16g)
- **a souligné** l'importance de la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires en tant que contribution au développement durable; (par. 16h)
- **a mis l'accent** sur le commerce en tant qu'instrument important de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; (par. 16i)
- **a rappelé** le rôle essentiel des activités normatives de la FAO, notamment en faveur d'une compréhension commune de l'agriculture durable; (par. 16j)
- **a demandé instamment** la mobilisation du secteur privé et de la société civile à l'appui de la mise en œuvre des ODD. (par. 16k)

Les légumineuses au service d'un meilleur équilibre nutritionnel et de systèmes alimentaires sains en Europe et en Asie centrale – 2016, Année internationale des légumineuses

- **a souligné** les nombreux avantages des légumineuses et leur contribution à l'agriculture durable, à la nutrition et à la santé humaine; (par. 18b)
- **a rappelé** les avantages environnementaux de la culture des légumineuses, leur rôle dans la préservation de la santé des sols et leur contribution à la réduction de l'empreinte carbone;

(par. 18c)

- a encouragé les Membres à prendre les mesures les plus appropriées afin de développer les chaînes de valeur des légumineuses; (par. 18d)
- a encouragé les Membres et la FAO à continuer de sensibiliser le public à l'importance des légumineuses en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris en 2016, Année internationale des légumineuses. (par. 18e)

Rapport de la trente-neuvième session de la Commission européenne d'agriculture

- a pris acte des principales recommandations du rapport, à savoir a) ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation, b) lutter contre la dégradation des terres pour assurer la sécurité alimentaire, c) analyser les programmes de protection sociale destinés aux populations rurales en tenant compte des disparités hommes-femmes, d) s'attaquer au fardeau social et économique de la malnutrition. (par. 26a)

Rapport de la vingt-huitième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)

- a reconnu que la CECPAI était une bonne plateforme de recherche sur des sujets tels que la migration des poissons dans les eaux intérieures européennes, les prédateurs et les espèces envahissantes; (par. 28b)
- a souligné la nécessité de mieux relier le travail de la CECPAI aux problèmes mondiaux essentiels tels que la sécurité alimentaire et d'aligner de plus près la mission et le plan de travail de la Commission sur les ODD. (par. 28d)

Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-huitième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-treizième session)

- a souligné l'importance que revêtent les forêts et la gestion durable des forêts en tant que contribution à nombre des ODD; (par. 30c)
- a souligné l'importance des forêts boréales et le rôle qu'elles jouent dans la régulation du climat mondial, et a invité instamment la FAO à étudier de nouvelles possibilités de renforcer ses travaux sur les forêts boréales. (par. 30d)

Initiative visant à proclamer le 20 mai «Journée mondiale des abeilles»

- La délégation slovène, insistant sur l'importance des abeilles pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, a appelé l'attention sur l'initiative de la Slovaquie visant à proclamer le 20 mai «Journée mondiale des abeilles». La Conférence régionale s'est déclarée très favorable à cette initiative. (par. 34)

I. Questions liminaires

A. Organisation de la Conférence régionale

1. La trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe s'est tenue à Antalya (Turquie), à l'invitation du Gouvernement turc.
2. Des représentants de 42 États membres et d'une organisation membre ont participé à la Conférence régionale. Des observateurs de deux organisations des Nations Unies, six organisations intergouvernementales, quatre organisations internationales non gouvernementales et trois organisations de la société civile étaient présents, ainsi que deux représentants du secteur privé et un du secteur universitaire et de la recherche.

B. Élection du Président et des vice-présidents et nomination des rapporteurs

3. M. Faruk Çelik, Ministre turc de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage, a été élu Président de la trentième session de la Conférence régionale.
4. M. Hinrich Thölken, Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de la FAO, a été élu premier Vice-Président de la trentième session de la Conférence régionale.
5. M. İlham Guliyev, Secrétaire d'État azerbaïdjanais à l'agriculture, a été élu deuxième Vice-Président de la trentième session de la Conférence régionale.
6. M. Ivan Konstantinopolskiy, Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de la FAO et M. Hans Brand, Coordonnateur des politiques de sécurité alimentaire du Ministère néerlandais des affaires économiques, ont été nommés rapporteurs de la trentième session de la Conférence régionale.

C. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

7. Le Président a présenté l'ordre du jour, le calendrier provisoire et a proposé d'examiner l'initiative slovène visant à proclamer le 20 mai Journée mondiale des abeilles au titre du point 17: Autres questions.
8. La Conférence régionale a adopté l'ordre du jour et le calendrier. L'ordre du jour est reproduit à l'*Annexe A*. La liste des documents soumis à l'attention de la Conférence régionale est reproduite à l'*Annexe B*.

D. Allocution du Directeur général

9. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux ministres et dignitaires présents à la trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe. Le Directeur général a souligné que l'alimentation et l'agriculture étaient des éléments fondamentaux pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et que le mandat de la FAO et ses cinq Objectifs stratégiques étaient étroitement liés aux Objectifs de développement durable (ODD). Il a en outre insisté sur le fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessitait de nouvelles approches permettant d'intégrer les politiques, les programmes et les investissements, en associant différents ministères et institutions publiques, ainsi que d'autres parties prenantes concernées comme le secteur privé et la société civile.

10. Par ailleurs, le Directeur général a indiqué que la FAO s'efforçait d'adapter la couverture géographique de ses bureaux décentralisés, afin qu'ils soient plus efficaces et, par conséquent, mieux à même d'aider les Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Enfin, le Directeur général a mis l'accent sur les efforts consentis par la FAO pour renforcer les capacités des petits producteurs et des familles d'agriculteurs et améliorer leurs moyens d'existence et leur résilience face aux catastrophes et aux chocs, et a souligné que le fait d'assurer la sécurité alimentaire était primordial à la fois pour le développement durable et pour la paix.

E. Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO

11. Étant donné que M. Wilfred J. Ngirwa, Président indépendant du Conseil, n'a pas pu assister à la session de la Conférence régionale, l'allocution qu'il aurait dû prononcer a été mise à la disposition des délégués.

F. Allocution du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Europe

12. M. Achim Irimescu a prononcé l'allocution au nom du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe. À cette occasion, il a rappelé les recommandations formulées lors de la vingt-neuvième session et a informé les délégués des activités entreprises par le Bureau régional pour donner suite à la mise en œuvre de ces recommandations.

II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales

A. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014 et 2015) et point sur ses principaux axes de travail

13. La Conférence régionale a examiné le document intitulé «Informations actualisées sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale» (ERC/16/2). La Présidente du Comité de la sécurité alimentaire (CSA) a fait part des progrès accomplis par le Comité au cours des deux dernières années et a souligné l'intérêt de ses travaux pour la Conférence régionale. Elle a signalé, en particulier, l'approbation des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et de trois séries de recommandations de politique générale, formulées sur la base de rapports du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE), dont les recommandations les plus pertinentes pour la région étaient celles qui concernaient les pertes et gaspillages de nourriture. Elle a aussi indiqué que le CSA avait décidé de placer les objectifs de développement durable (ODD) au cœur de son travail et a souligné le caractère universel du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

14. La Conférence régionale:

- a) a salué les progrès accomplis, en particulier l'approbation des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées;
- b) s'est félicitée que l'évaluation indépendante de l'efficacité du CSA depuis sa réforme de 2009 puisse commencer en 2016, et a encouragé une participation active de toutes les parties prenantes aux activités que le Comité mènerait en 2016 et 2017;

- c) a plaidé pour que le CSA s'engage davantage à apporter une valeur ajoutée à des enjeux mondiaux pertinents comme les ODD et la nutrition, conformément à son mandat et sans surcharger son programme.

B. Table ronde ministérielle: Les objectifs de développement durable et leurs incidences sur l'agriculture et le développement rural dans la région Europe et Asie centrale

15. La Conférence régionale a examiné le document ERC/16/3.

16. La Conférence régionale:

- a) a noté l'importance de la collaboration entre les Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du rôle de la Conférence régionale dans ce contexte;
- b) a constaté que le Cadre stratégique de l'Organisation coïncidait en grande partie avec les objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement à l'horizon 2030;
- c) s'est félicitée de la contribution de la FAO à la détermination des cibles pertinentes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de son rôle neutre et équilibré s'agissant de l'appui à la mise en œuvre des ODD;
- d) a rappelé l'importance de l'agriculture, des pêches et de la foresterie, et leur rôle crucial dans la réalisation des ODD, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et de la responsabilité de tous les acteurs de la filière alimentaire, notamment des agriculteurs, des détaillants et des responsables politiques;
- e) a souligné que l'utilisation durable des terres, la protection de la biodiversité et l'éducation et la formation sont des domaines importants pour atteindre les ODD;
- f) a mis en évidence le rôle de premier plan de la région dans la mise en œuvre des ODD, par l'intermédiaire de la recherche et de l'innovation, de la mise en commun des connaissances et des données d'expérience et du renforcement des capacités dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture;
- g) a exhorté à la participation et à la prise en compte des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre des ODD;
- h) a souligné l'importance de la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires en tant que contribution au développement durable;
- i) a mis l'accent sur le commerce en tant qu'instrument important de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- j) a rappelé le rôle essentiel des activités normatives de la FAO, notamment en faveur d'une compréhension commune de l'agriculture durable;
- k) a demandé instamment la mobilisation du secteur privé et de la société civile à l'appui de la mise en œuvre des ODD.

C. Les légumineuses au service d'un meilleur équilibre nutritionnel et de systèmes alimentaires sains en Europe et en Asie centrale – 2016, Année internationale des légumineuses

17. La Conférence régionale a examiné le document ERC/16/4. La Conférence régionale a été informée de l'importante contribution des légumineuses sur les plans de la sécurité alimentaire, de l'amélioration de la nutrition et de la protection de l'environnement, ainsi que de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

18. La Conférence régionale:

- a) a reconnu la contribution des qualités nutritionnelles des légumineuses à l'alimentation animale et humaine;
- b) a souligné les nombreux avantages des légumineuses et leur contribution à l'agriculture durable, à la nutrition et à la santé humaine;
- c) a rappelé les avantages environnementaux de la culture des légumineuses, leur rôle dans la préservation de la santé des sols et leur contribution à la réduction de l'empreinte carbone;
- d) a encouragé les Membres à prendre les mesures les plus appropriées afin de développer les chaînes de valeur des légumineuses;
- e) a encouragé les Membres et la FAO à continuer de sensibiliser le public à l'importance des légumineuses en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris en 2016, Année internationale des légumineuses.

III. Questions relatives au Programme et au budget

A. Réseau des bureaux décentralisés

19. La Conférence régionale a examiné le document ERC/16/5 contenant des informations générales, une présentation de principes directeurs relatifs à la décentralisation de la FAO et des recommandations clés, afin d'alimenter les débats du Conseil relatifs à la région Europe et Asie centrale.

20. La Conférence régionale:

- a) a reconnu qu'il était important de procéder à une révision de la couverture des bureaux de la FAO dans la région, afin de l'adapter à la situation et aux besoins actuels, ainsi que de concrétiser plus efficacement la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques;
- b) a souscrit, en général, aux principes et aux critères généraux indiqués pour la révision de la couverture des bureaux de la FAO dans la région, reconnaissant qu'une évolution était nécessaire afin de tenir compte de la diversité des bureaux, de la complexité et des responsabilités administratives de chacun d'eux;
- c) a salué les importantes contributions que le Gouvernement turc continuait d'apporter au bon fonctionnement du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale et aux programmes dans la région;
- d) a recommandé de ne transférer ni le Bureau régional ni le Bureau sous-régional pour le moment;

- e) s'est félicitée qu'il soit prévu que le Bureau de liaison à Bruxelles joue un rôle plus actif dans les relations avec l'Union européenne;
- f) a examiné les modifications recommandées en ce qui concerne l'Europe et l'Asie centrale, et a indiqué que le bureau en Ouzbékistan pouvait être renforcé, à condition que le principe de neutralité budgétaire soit respecté;
- g) a pris note des précisions sur la fonction de liaison du bureau à Moscou quant aux institutions régionales situées à proximité et sur le financement des représentants de la FAO en partenariat et des bureaux de liaison, qui ne proviendra pas de contributions ordinaires des Membres;
- h) a demandé que des informations supplémentaires soient communiquées aux Membres, avant le Conseil de la FAO, sur toute proposition de transfert de poste liée aux modifications apportées au réseau des bureaux décentralisés.

B. Résultats de la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015 et point sur la mise en œuvre du PTB 2016-2017

21. La Conférence régionale a examiné le document ERC/16/6.
22. La Conférence régionale:
 - a) s'est félicitée des mesures prises et des résultats obtenus en 2014-2015 pour répondre aux priorités régionales, en particulier dans le cadre des deux initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale à sa vingt-neuvième session;
 - b) s'est dite favorable aux ajustements apportés aux initiatives régionales de l'exercice biennal 2016-2017 en vue de mettre davantage l'accent sur les activités de la FAO en ce qui concerne:
 - i) la dévolution de pouvoirs aux petits agriculteurs et aux petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale, et ii) le commerce agroalimentaire et l'intégration des marchés en Europe et en Asie centrale; ainsi qu'à l'attention accordée au renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à la gestion des ressources naturelles, y compris halieutiques et forestières, à la lutte contre les ravageurs et les maladies des animaux et des plantes et aux risques liés à la sécurité sanitaire des aliments;
 - c) s'est félicitée que la nutrition et le changement climatique soient des thèmes transversaux dans le PTB 2016-2017 et que la FAO se soit engagée à aider les pays à réaliser les ODD;
 - d) a souligné l'importance de l'engagement pris par la FAO en matière d'application de la Résolution 4/2015 de la Conférence de la FAO relative à la résistance aux antimicrobiens;
 - e) a accueilli avec satisfaction la demande du Conseil visant à ce que le Secrétariat de la FAO procède à une évaluation indépendante des capacités techniques de l'Organisation, à la fois au Siège et dans les bureaux décentralisés, en vue de sa présentation à la Conférence en 2017, et a dit attendre un processus transparent, comportant notamment la consultation des organes directeurs;
 - f) a demandé instamment au Secrétariat d'envisager le maintien de capacités techniques au Siège de la FAO en tant que principe directeur de la planification de la répartition du personnel;
 - g) a demandé instamment à la FAO de travailler avec les Membres, en collaboration et en partenariat avec des institutions sous-régionales, régionales et internationales pertinentes, afin de fournir aux pays Membres des avis sur les politiques et de contribuer à la mise en place et

au renforcement de leurs capacités tout en s'appuyant sur les travaux normatifs de l'Organisation;

- h) a apprécié la collaboration plus étroite entre le Siège de la FAO et les bureaux décentralisés de l'Organisation et a déclaré attendre avec intérêt la poursuite de l'amélioration de l'efficacité organisationnelle de la FAO, grâce, notamment, à un meilleur ciblage des cadres de programmation par pays contribuant à la réalisation des ODD;
- i) a encouragé une plus large utilisation de la langue russe dans les travaux de la FAO, en particulier s'agissant des publications phares de l'Organisation.

C. Activités prioritaires de la FAO dans la région Europe et Asie centrale

23. La Conférence régionale a examiné le document ERC/16/7, compte tenu des tendances et des évolutions récentes aux niveaux mondial et régional, au titre de la contribution des organes directeurs à l'examen du Cadre stratégique de la FAO et à l'élaboration du Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021.

24. La Conférence régionale:

- a) a souligné qu'il fallait veiller à la continuité de la direction stratégique de l'Organisation et a accueilli favorablement le processus de planification stratégique en cours;
- b) s'est félicitée du fait que les objectifs stratégiques de la FAO étaient parfaitement alignés sur les objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- c) était d'avis que de récents événements mondiaux importants guideraient l'action nationale et régionale et les activités futures de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture: l'adoption des objectifs de développement durable, l'adoption de l'Accord de Paris sur le changement climatique et l'adoption de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), ainsi que les conclusions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
- d) a pris note des tendances affichées par la région en matière de pauvreté rurale et d'exode rural, de structures agricoles, de durabilité de la production et des systèmes alimentaires, de nutrition et de politiques relatives au commerce agricole, et a dit attendre avec intérêt d'autres travaux d'analyse de la FAO, qui permettraient de guider les futures activités dans la région;
- e) s'agissant des politiques relatives au commerce agricole, a soutenu l'alignement des politiques commerciales, sanitaires et phytosanitaires sur les engagements de l'OMC, mais n'a pu parvenir à un accord sur les autres tendances présentées aux paragraphes 44 à 48 du document;
- f) a souligné qu'il était important de prendre en considération les tendances affichées par les secteurs des pêches et des forêts, ainsi que le rôle que ceux-ci jouaient, en contribuant notamment à une gestion durable des ressources naturelles et à la réalisation des objectifs de développement durable;
- g) a souligné qu'il fallait continuer d'accorder une attention à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, aux jeunes agriculteurs et à l'emploi des jeunes, ainsi qu'aux maladies transfrontalières et aux ravageurs des animaux et des végétaux, et de promouvoir l'utilisation des directives d'application facultative du CSA et de la FAO.

IV. Questions diverses

A. Point permanent: Rapport de la trente-neuvième session de la Commission européenne d'agriculture

25. Mme Marietta Okenkova, Présidente en exercice de la Commission européenne d'agriculture, a présenté le Rapport de la trente-neuvième session de la Commission (ERC/16/8), laquelle s'est tenue à Budapest (Hongrie) les 22 et 23 septembre 2015.

26. La Conférence régionale:

- a) a pris acte des principales recommandations du rapport, à savoir a) ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation, b) lutter contre la dégradation des terres pour assurer la sécurité alimentaire, c) analyser les programmes de protection sociale destinés aux populations rurales en tenant compte des disparités hommes-femmes, d) s'attaquer au fardeau social et économique de la malnutrition;
- b) a noté que l'initiative visant à établir une commission eurasiatique des sols devait être réexaminée en tenant compte de l'objectif de restriction du nombre d'organismes créés en application des dispositions de l'article VI et de l'article XIV, et du souci d'éviter les doubles emplois dans les travaux;
- c) a souligné l'importance de l'évaluation de la Commission européenne d'agriculture et la contribution de celle-ci aux travaux de la FAO dans la région;
- d) a encouragé la FAO à maximiser les effets de synergie en collaborant avec d'autres organisations internationales opérant dans la région et investies pour s'attaquer au fardeau social et économique de la malnutrition.

B. Rapport de la vingt-huitième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)

27. M. Cathal Gallagher, Président de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI), a présenté ce point ainsi que le rapport (ERC/16/9) de la vingt-huitième session de la Commission, qui s'est tenue à Lillehammer (Norvège) du 17 au 19 juin 2015.

28. La Conférence régionale:

- a) a accepté que les rapports de la CECPAI deviennent partie intégrante de la Conférence régionale;
- b) a reconnu que la CECPAI était une bonne plateforme de recherche sur des sujets tels que la migration des poissons dans les eaux intérieures européennes, les prédateurs et les espèces envahissantes;
- c) a insisté sur l'importance qu'il y avait à obtenir une plus forte participation des Membres aux sessions de la CECPAI, compte tenu en particulier du but retenu, à savoir «continuer à développer la CECPAI en tant qu'organisation paneuropéenne de premier plan dans le domaine des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures en Europe»;

- d) a souligné la nécessité de mieux relier le travail de la CECPAI aux problèmes mondiaux essentiels tels que la sécurité alimentaire et d'aligner de plus près la mission et le plan de travail de la Commission sur les ODD.

C. Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-huitième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe² (soixante-treizième session)

29. M. Kenan Kilic, Président de la Commission européenne des forêts (CEF), a présenté le point de l'ordre du jour et un résumé (ERC/16/10) des questions intéressant la CEF et qui ont été abordées à la réunion conjointe de la CEF (trente-huitième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-treizième session), tenue à Engelberg (Suisse), du 2 au 6 novembre 2015.

30. La Conférence régionale:

- a) a accepté que les rapports de la CEF fassent désormais partie intégrante de la Conférence régionale;
- b) s'est déclarée satisfaite des activités menées par la FAO dans la région sur les questions relatives aux forêts;
- c) a souligné l'importance que revêtent les forêts et la gestion durable des forêts en tant que contribution à nombre des ODD;
- d) a souligné l'importance des forêts boréales et le rôle qu'elles jouent dans la régulation du climat mondial, et a invité instamment la FAO à étudier de nouvelles possibilités de renforcer ses travaux sur les forêts boréales;
- e) a invité la CEF et le Comité des forêts et de l'industrie forestière à continuer de renforcer leur coopération et leur collaboration avec les organisations compétentes de la région œuvrant dans le domaine des forêts;
- f) a accueilli avec satisfaction les recommandations de la CEF à l'attention du Comité des forêts de la FAO et a encouragé la CEF à continuer de contribuer aux travaux de la Conférence régionale pour l'Europe et du Comité des forêts.

D. Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe

31. La Conférence régionale a examiné le projet de Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe (ERC/16/11).

32. La Conférence régionale:

- a) a accueilli avec satisfaction le Programme de travail pluriannuel pour la période 2016-2019 et l'a approuvé tel que modifié,³ en encourageant la Conférence régionale et les trois commissions régionales qui lui font rapport (la Commission européenne d'agriculture [ECA],

² CEE.

³ Le paragraphe 4 a été modifié comme suit: Les conclusions des débats de l'ECA, de la CECPAI et de la CEF, à l'instar des recommandations qu'elles formulent, devraient être intégrés dans les questions de politique qui seront présentées à la Conférence régionale pour examen et adoption, et servir de base à l'élaboration des priorités régionales.

la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures [CECPAI] et la Commission européenne des forêts [CEF]) à coopérer étroitement;

- b) a souligné que le Programme de travail pluriannuel devait devenir un véritable outil axé sur les résultats, propre à améliorer le fonctionnement de la Conférence régionale, et devait être mis au point en consultation étroite avec les Membres de la région Europe.

E. Date, lieu et thème principal (ou thèmes principaux) de la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

33. Faute de propositions de la part des délégations, le Président a annoncé que le Directeur général déciderait du lieu et de la date exacte de la trente et unième session de la Conférence régionale d'un commun accord avec le Groupe régional européen.

Autre questions

A. Initiative visant à proclamer le 20 mai «Journée mondiale des abeilles»

34. La délégation slovène, insistant sur l'importance des abeilles pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, a appelé l'attention sur l'initiative de la Slovénie visant à proclamer le 20 mai «Journée mondiale des abeilles». La Conférence régionale s'est déclarée très favorable à cette initiative.

B. Notes d'information

35. La Conférence régionale n'a pas fait d'observations au sujet des notes d'information.

Examen et adoption du rapport de la Conférence régionale

36. La Conférence a adopté à l'unanimité le rapport, tel que présenté par les rapporteurs.

Clôture de la Conférence

37. Le Directeur général a remercié le Gouvernement turc de son excellent accueil et a exprimé sa gratitude aux participants pour leurs contributions importantes. Il est revenu sur les principales questions abordées au cours de la Conférence régionale, en particulier le débat important sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le rôle essentiel de l'alimentation et de l'agriculture à cet égard. Il s'est félicité de ce que la Conférence régionale ait reconnu les résultats obtenus dans le cadre des deux initiatives régionales, ainsi que le large consensus dont ont bénéficié les principes et critères généraux relatifs à la révision de la couverture des bureaux de la FAO. Il a également mis en relief la participation active et l'approche collaborative des organisations de la société civile tout au long de la session de la Conférence régionale, et il a signalé que les recommandations de ces organisations seraient prises en compte dans les futurs travaux de la FAO.

38. Au nom du Ministre turc de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage, M. Mehmet Danis, Vice-Ministre, a remercié l'ensemble des participants d'avoir assisté à la session et activement participé aux débats sur les défis posés par l'alimentation et l'agriculture. Il a mis en lumière le rôle joué par la FAO en matière de sécurité alimentaire et a souligné l'importance de la coopération entre les pays dans les domaines de la gestion durable des terres, des technologies modernes, de l'éducation

à la biodiversité, de l'égalité entre les sexes et de la jeunesse, des systèmes agricoles et alimentaires durables, et de la promotion de l'Année internationale des légumineuses.

ANNEXE A - ORDRE DU JOUR

I. Questions liminaires

1. Élection du Président et des vice-présidents et nomination des rapporteurs
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Allocution du Directeur général
4. Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO
5. Allocution du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Europe

II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales

6. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014 et 2015) et point sur ses principaux axes de travail
7. Table ronde ministérielle: Les objectifs de développement durable et leurs incidences sur l'agriculture et le développement rural dans la région Europe et Asie centrale
8. Les légumineuses au service d'un meilleur équilibre nutritionnel et de systèmes alimentaires sains en Europe et en Asie centrale – 2016, Année internationale des légumineuses

III. Questions relatives au Programme et au budget

9. Réseau des bureaux décentralisés
10. Résultats de la mise en œuvre du Programme de travail et budget 2014-2015 et point sur la mise en œuvre du PTB 2016-2017 et des initiatives régionales
11. Activités prioritaires de la FAO dans la région Europe et Asie centrale

IV. Questions diverses

12. Point permanent: Rapport de la trente-neuvième session de la Commission européenne d'agriculture
13. Rapport de la vingt-huitième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)
14. Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-huitième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-treizième session)
15. Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe
16. Point permanent: Date, lieu et thème principal (ou thèmes principaux) de la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
17. Autre questions

Initiative visant à proclamer le 20 mai "Journée mondiale des abeilles"

Examen et adoption du rapport de la Conférence régionale

Clôture de la Conférence

Pour information

Rapport des commissions régionales des pêches et de l'aquaculture

Programme de recensement mondial de l'agriculture 2020

Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)

ANNEXE B - LISTE DES DOCUMENTS

Cote	Titre
ERC/16/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté
ERC/16/2	Informations actualisées sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
ERC/16/3	Les objectifs de développement durable et leurs incidences sur l'agriculture et le développement rural dans la région Europe et Asie centrale
ERC/16/4	Les légumineuses au service d'un meilleur équilibre nutritionnel et de systèmes alimentaires sains en Europe et en Asie centrale – 2016, Année internationale des légumineuses
ERC/16/5	Réseau des bureaux décentralisés
ERC/16/6	Résultats de la mise en œuvre du Programme de travail et budget 2014-2015 et point sur la mise en œuvre du PTB 2016-2017 et des initiatives régionales
ERC/16/6 Web Annex	Annexe web: Contribution des résultats obtenus dans la Région Europe et Asie centrale aux objectifs stratégiques de la FAO pendant l'exercice biennal 2014-2015
ERC/16/7	Activités prioritaires de la FAO dans la région Europe et Asie centrale
ERC/16/8	Rapport de la trente-neuvième session de la Commission européenne d'agriculture
ERC/16/9	Rapport de la vingt-huitième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)
ERC/16/10	Rapport sur les conclusions des débats de la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-huitième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-treizième session)
ERC/16/11	Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Europe
<u>SÉRIE INF</u>	
ERC/16/INF/1	Note d'information
ERC/16/INF/2 Rev.1	Calendrier provisoire
ERC/16/INF/3 Rev.1	Liste provisoire des documents
ERC/16/INF/4	Allocution du Directeur général
ERC/16/INF/5	Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO
ERC/16/INF/6	Allocution du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Europe
ERC/16/INF/7	Récapitulatif des recommandations des commissions régionales des pêches et de l'aquaculture
ERC/16/INF/8	Programme de recensement mondial de l'agriculture 2020
ERC/16/INF/9	Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)
ERC/16/INF/10	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États Membres

ANNEXE C – DÉCLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Antalya, 3 mai 2016

Nous, les cinquante-six délégués qui, dans le cadre des organisations de la société civile (OSC) de la région Europe et Asie centrale actives au niveau local, régional, national ou international, représentons les petits exploitants, les travailleurs des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, les communautés de pêcheurs et les travailleurs de la pêche, les pasteurs, les populations autochtones, les consommateurs, les ONG, les femmes et les jeunes nous sommes réunis à Antalya (Turquie) les 2 et 3 mai 2016, pour apporter notre contribution à la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (4, 5 et 6 mai 2016, Antalya [Turquie]).

Nous nous félicitons des efforts menés par la FAO pour aider la société civile et les mouvements communautaires démocratiques (OSC) à mieux faire entendre, ensemble, la voix de ces millions de petits producteurs, travailleurs et exploitant familiaux qui, comme l'a encore confirmé la Conférence régionale de la FAO, se trouvent au cœur du développement rural et de l'amélioration des moyens de subsistance et produisent la majeure partie de notre alimentation. Ce sont ces mêmes parties prenantes qui, avec les consommateurs, subissent de plein fouet les conséquences de systèmes alimentaires où la durabilité n'a pas sa place. En tant qu'OSC, nous souhaitons rappeler que nous contribuons, jour après jour, à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs définis par la FAO aux niveaux local, national et régional, et que nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie.

Qu'elles soient locales, régionales ou mondiales, les politiques alimentaires doivent être en prise avec les réalités auxquels tous – populations, petits producteurs alimentaires, travailleurs, consommateurs, femmes et jeunes – sont pareillement confrontés. Parce qu'elles rassemblent la base démocratique de nos sociétés, les OSC sont les mieux placées pour témoigner directement de ces réalités, en s'appuyant sur des faits. Les OSC sont organisées pour représenter les intérêts de tous ceux qui sont touchés par les politiques agricoles et alimentaires, non pas en tant que bénéficiaires passifs ou simples contributeurs, mais bien en tant que détenteurs actifs de droits et sont fondées, dès lors, à être associées aux processus politiques influant sur leurs propres vies, sur l'environnement où ils évoluent et sur les marchés dont dépendent leurs moyens de subsistance.

Nous lançons un appel aux participants à la Conférence pour qu'ils s'attaquent aux crises humanitaires qui déchirent la région, provoquant l'afflux de centaines de milliers de réfugiés, de migrants et de personnes déplacées qui fuient les conflits et des situations sans espoir. Les causes de cette situation résident dans les guerres, les conflits internes à faible intensité ou encore dans la privation de moyens de mener une vie digne, et nous sommes dès lors tenus de faire en sorte que le droit de ces personnes à l'alimentation, et tous leurs autres droits fondamentaux, soient dûment respectés. Nous condamnons bien sûr les politiques qui ont mené à ces guerres, conflits et privations, de même que le traitement réservé aux réfugiés, aux migrants (forcés) et aux personnes déplacées, qui ne respecte pas leurs droits fondamentaux. La FAO peut et doit jouer un rôle de premier plan en faisant en sorte que ces personnes, et plus particulièrement les femmes, les enfants et les plus âgés, bénéficient de la sécurité alimentaire, aient accès aux ressources naturelles et aux autres moyens de production et puissent se procurer plus facilement des aliments sains et nutritifs. Un certain nombre de nos organisations mènent aujourd'hui des actions dans différents pays pour aider les demandeurs d'asile à accéder à des terres où ils pourraient cultiver eux-mêmes une partie des produits destinés à leur alimentation. La FAO devrait elle aussi encourager ces initiatives, et les soutenir.

Nous lançons également un appel pour que la Conférence régionale de la FAO à laquelle nous assistons aujourd'hui à Antalya marque un tournant et inaugure la mise en place d'une série de mesures politiques cohérentes et globales dépassant le cadre d'action auquel nous sommes habitués.

Seule une approche fondée sur les droits de l'homme et respectueuse de la nature permettra de surmonter la pauvreté et la malnutrition et d'asseoir la sécurité alimentaire. À ce jour, les politiques régissant le commerce international ont lamentablement échoué. Et pourtant, même si elles entraînent des violations répétées des droits de l'homme, perpétuent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et se répercutent de manière dramatique sur notre planète, elles continuent de façonner en grande partie nos politiques alimentaires. La seule issue réside dans un cadre politique nouveau fondé sur les droits de l'homme et sur la souveraineté alimentaire. Sur le plan social, écologique ou économique, notre système alimentaire actuel n'est pas viable. Nos systèmes alimentaires doivent faire l'objet, de toute urgence, d'une transformation profonde qui puisse garantir un avenir durable aux individus et à la nature dans tous les pays de la région. La FAO a un rôle important à jouer au niveau de la région et des pays pour que ces différents aspects puissent pleinement se concrétiser.

Le système alimentaire d'aujourd'hui est un système patriarcal et injuste; notre priorité absolue doit dès lors consister à développer des politiques qui tiennent compte des femmes comme des hommes et qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et assurent à ces dernières une répartition équitable des résultats de notre action, l'accès aux ressources naturelles et aux moyens de production et une participation aux espaces de décision. La contribution des femmes à la souveraineté alimentaire et à la nutrition doit être reconnue. Les connaissances traditionnelles et le travail (non payé) des femmes au quotidien continuent, comme par le passé, d'assurer la protection des territoires et de la biodiversité. Pour faire avancer les choses dans ce domaine, nous soulignons l'importance des propositions portées par les mouvements de femmes et par l'économie féministe, qui placent des conditions de vie durables au cœur du développement d'un avenir viable.

Compte tenu de ce qui précède, nous déclarons que les priorités ci-après doivent être dûment prises en compte:

1. AGROÉCOLOGIE

Nous nous félicitons que la FAO reconnaisse nos savoirs et nos pratiques dans le domaine de l'agroécologie. Ceux-ci apportent en effet une contribution essentielle à la réalisation d'objectifs aussi divers que la réduction de la pauvreté rurale, l'élimination de la faim et de la malnutrition, la mise en place d'une agriculture et d'un développement viable, la lutte contre le changement climatique, la création d'emplois décents pour les jeunes, la réduction de la dépendance à l'égard des produits agrochimiques extérieurs, la participation croissante des populations locales et des populations autochtones – en particulier au niveau communautaire – aux actions menées en faveur de la conservation des sols, de l'eau et de la biodiversité, et enfin les connaissances des femmes en matière de conservation et d'échange des semences.

Cela étant, l'agroécologie est encore loin d'être pleinement reconnue, par la FAO et par ses États membres, comme la solution de choix à des systèmes alimentaires non durables, et l'absence de processus efficaces de consultation et de participation de nos communautés y est pour beaucoup. Nos gouvernements ont lancé des signaux contradictoires en favorisant et en parrainant activement un modèle agro-industriel destructeur, et ce en dépit des nombreuses preuves scientifiques mettant en évidence son rôle considérable dans le changement climatique. Ils ont également autorisé l'accaparement et la destruction des terres, de l'eau, des stocks de poissons et d'autres ressources naturelles par les grandes sociétés et les fonds souverains, ainsi que l'élimination des moyens de subsistance des communautés que nous représentons.

2. ACCÈS À L'EAU, AUX SEMENCES, AUX STOCKS DE POISSONS ET AUX FORÊTS

Partout dans le monde, l'accès des populations aux biens communs dont elles tirent leurs moyens de subsistance et qui leur procurent un certain niveau de vie est en train d'être confisqué par les capitaux nationaux et transnationaux et les pratiques de prédation des États. C'est également le cas dans la région Europe et Asie centrale, où l'accaparement des terres et de l'eau, des lois rétrogrades sur les semences et les ressources génétiques, la déforestation, l'érosion de la biodiversité et l'incapacité à gérer les stocks de poissons se conjuguent pour créer des environnements hostiles aux petits producteurs, aux pêcheurs artisanaux et aux populations rurales. Cette évolution va à l'encontre de la vision du patrimoine commun portée par les OSC de la région, à savoir celle d'un bien indivisible qui, loin de se résumer à des produits, constitue un pan incontournable de leurs systèmes alimentaires, espaces de vie et territoires locaux. Pour cette raison, les OSC de la région Europe et Asie centrale placent l'accès garanti aux terres, à l'eau, aux stocks de poissons et aux poissons, aux semences et aux forêts au premier rang de leurs priorités.

Ancrées dans une approche fondée sur les droits de l'homme, respectueuses de la nature et explicitement axées sur les intérêts des groupes vulnérables et marginalisés, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT) ainsi que les Directives volontaires de la FAO pour une pêche artisanale durable sont des instruments essentiels destinés à garantir les droits fonciers des petits producteurs alimentaires et des agriculteurs familiaux ainsi que l'accès aux stocks de poissons et aux poissons. Les OSC restent cependant d'avis que les gouvernements interprètent ces Directives de manière partielle, en les assimilant essentiellement à des instruments au service de la coopération aux fins du développement dans le Sud alors qu'elles devraient également s'appliquer et être traduites en politiques publiques dans les pays.

Les communautés doivent avoir accès aux biens communs que sont la connaissance et l'éducation. La valeur du savoir traditionnel sur lequel la souveraineté alimentaire repose depuis des siècles doit être reconnue. Il est impératif que les gouvernements et la FAO accordent à ce savoir traditionnel le même crédit qu'aux connaissances scientifiques, et que nous renforçons et approfondissons le dialogue entre ces deux sources de connaissances.

3. MARCHÉS LOCAUX ET TERRITORIAUX

La majorité des aliments consommés de par le monde et dans la région sont produits par nous, les petits agriculteurs et exploitants familiaux. L'essentiel de ces produits sont écoulés sur les marchés locaux et territoriaux, autrement dit, *nos marchés*, qui jouent donc un rôle capital en termes de sécurité alimentaire et de nutrition. Nos marchés sont situés sur des territoires particuliers, auxquels ils s'identifient. On peut dire, en ce sens, qu'ils sont localisés. Limités aux villages ou s'étendant à une région voire à un pays, ils peuvent également s'étendre par-delà les frontières, et se développer en zones rurales, péri-urbaines et urbaines. Prenant appui sur nos savoirs locaux et autochtones, ils remplissent, chacun sur son territoire, de multiples fonctions, depuis l'approvisionnement en aliments diversifiés et nutritifs jusqu'à l'aide à l'économie et à l'emploi sur le territoire concerné, en passant par la défense de la biodiversité et des écosystèmes – cette énumération n'étant pas limitative. Les marchés locaux et territoriaux participent pleinement à la réalisation de toute une série d'ODD. Particulièrement ouverts et accessibles aux petits producteurs et à d'autres catégories de populations exposées à l'insécurité alimentaire, ils offrent aux consommateurs une alimentation de qualité. Ils peuvent s'avérer particulièrement avantageux pour les producteurs quand ils reposent sur des filières

directes du type «du champ/du pont du navire à l'assiette» typiques de l'agriculture ou de la pêche soutenue par la communauté ou des marchés approvisionnés par les agriculteurs. Des chaînes d'approvisionnement courtes permettent de se passer d'intermédiaires ou de réduire leur influence, ce qui s'avère avantageux tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Nous voulons que ces marchés soient reconnus et soutenus par des politiques publiques adaptées, et demandons qu'un soutien soit mobilisé pour une cartographie plus poussée des données pertinentes, de manière à ce qu'ils gagnent en visibilité. De même, les acheteurs institutionnels opérant au niveau local devraient prévoir un accès prioritaire pour les groupes de petits exploitants. Enfin, il ne faudrait pas que les politiques publiques limitent l'accès des petits producteurs aux marchés locaux et territoriaux au nom de normes alimentaire ou de règlements de sécurité sanitaire, lesquels doivent s'appliquer en fonction du contexte.

S'agissant, plus précisément, de l'ordre du jour de la trentième Conférence pour l'Europe et l'Asie centrale, nous souhaitons formuler les recommandations ci-après:

Point de l'ordre du jour sur *le Comité de la sécurité alimentaire mondiale*

Les recommandations ci-après s'adressent au Bureau régional de la FAO, aux bureaux de pays et aux gouvernements de la région Europe et Asie centrale, qui sont invités:

- à reconnaître, à inventorier et à suivre les questions urgentes liées à la terre, à l'eau, aux semences, aux stocks de poisson et aux forêts, en s'arrêtant tout particulièrement aux droits fonciers des groupes vulnérables et marginalisés, et en particulier des petits producteurs alimentaires de la région représentés au sein des différentes organisations;
- à s'engager à appliquer dans tous leurs aspects les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT), étant entendu que celles-ci, plutôt que de se résumer à un simple outil d'établissement de cadastres, doivent également être utilisées aux fins de la lutte contre toutes les inégalités fondamentales en matière d'accès aux entités naturelles et au contrôle de ces dernières;
- à faire en sorte que les OSC présentes dans la région (et pas seulement les gros donateurs) participent activement, en tant qu'authentiques partenaires, au dialogue devant permettre de recenser les questions urgentes ayant trait aux ressources naturelles ainsi qu'à la mise en œuvre des VGGT dans la région.

De la même manière, il convient d'encourager l'utilisation et la mise en œuvre des Directives volontaires pour une pêche artisanale durable (VG SSF), de sorte que la contribution de la pêche artisanale (marine et continentale) soit reconnue et que les approches préconisées combinant droits de l'homme et écosystèmes puissent être adoptées. La FAO et les gouvernements devraient, dans cette perspective, adopter des politiques visant les objectifs détaillés ci-après:

- les connaissances et pratiques en matière de pêche artisanale durable devraient être validées et décentralisées (à l'échelle des communautés) et leur cogestion encouragée. Les pêcheurs doivent être associés à la collecte et à l'analyse des données;
- les avantages de la gestion de la pêche continentale devraient profiter tant aux pêcheurs professionnels qu'aux adeptes de la pêche de loisir. Elle doit viser en priorité à optimiser les conditions de la pêche de capture, de sorte que les pêcheurs professionnels puissent pratiquer leur métier de manière durable tout en dégagant des revenus décents et en fournissant une bonne source de protéines aux communautés locales. Les besoins des pêcheurs amateurs

pourraient également être pris en charge en dehors de toute concurrence avec la pêche professionnelle;

- les rôles dont s'acquittent les travailleurs du secteur de la pêche artisanale d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur doivent être reconnus et respectés, en particulier dans le cas des femmes, qui représentent 50 pour cent au moins de la main-d'œuvre. Les femmes sont souvent affectées aux activités précédant ou suivant la capture, et elles assurent fréquemment des rôles d'appoint rarement reconnus, et maigrement payés.

Les politiques de la FAO et des gouvernements devraient faire passer le message selon lequel ce sont les marchés locaux et territoriaux, et non pas le commerce international, qui se trouvent au cœur de l'approvisionnement alimentaire et qu'il importe, comme indiqué plus haut, de mieux comprendre leur fonctionnement, de réunir plus d'informations à leur sujet et de mieux les intégrer à la réflexion sur le thème «Relier les petits exploitants aux marchés».

Point de l'ordre du jour sur les *objectifs de développement durable*

Nous accueillons avec satisfaction le constat posé quant au caractère universel et indivisible des ODD, qui intéressent dès lors tous les pays et doivent être mis en œuvre par et dans ces derniers, y compris dans le monde développé. Les stratégies nationales utilisées pour traduire les ODD dans les faits doivent par ailleurs être conçues dans la perspective de faciliter, et non d'empêcher, leur réalisation dans les pays même, dans les autres pays et au niveau mondial. Les obstacles qui se dressent sur la voie de la réalisation des ODD et du respect des droits de l'homme ne peuvent être surmontés en concentrant les efforts sur une intensification de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, ou au travers d'un processus qui, dans le cadre de l'ODD 17 (*Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser*), laisserait essentiellement la main aux entreprises. Nous insistons au contraire pour que ce soient la FAO et les États qui travaillent sur les fondements structurels des systèmes alimentaires non durables, interpellent leurs structures de pouvoir et mettent en exergue le potentiel transformateur des systèmes alimentaires durables.

Nous souhaitons appeler votre attention sur la contribution particulière que les petits producteurs et les consommateurs peuvent apporter à l'ODD 12 sur les modes de production et consommation durables ainsi qu'à l'ODD 13 sur la lutte contre le changement climatique. En effet, les modes de production et de consommation non durables ainsi que les émissions de gaz à effet de serre observés dans la région Europe et Asie centrale, notamment dans les États riches de la région, contribuent largement aux problèmes liés à la faim, à l'alimentation et à l'insécurité alimentaire dans ces mêmes pays et ailleurs. À l'inverse, les petits producteurs pratiquent des méthodes de production à faible impact et utilisent de petites quantités de carburants fossiles, qui sont autant de moyens d'atténuer naturellement le changement climatique.

Les travaux sur l'ODD 2 concernent non seulement les exploitants agricoles, mais aussi les pêcheurs et les populations autochtones. Et même si la FAO prend acte de la contribution que les communautés de pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche ainsi que les populations indigènes peuvent apporter à la réalisation de l'Objectif 2 au travers de l'ODD 14 sur l'eau et l'ODD 15 sur les écosystèmes territoriaux, il est impératif que ces groupes soient reconnus dans leur statut de parties prenantes et de participants à la gouvernance de ces ressources.

Nous nous félicitons de l'intérêt suscité par l'ODD 8 (plein emploi et travail décent et productif pour tous). Cela étant, nous constatons avec préoccupation que les priorités de la FAO en la matière font totalement abstraction de la contribution que les travailleurs des secteurs agricole et alimentaire peuvent apporter dans le contexte du travail décent. Les travailleurs salariés ne possèdent pas, ni ne

loutent, la terre sur laquelle ils travaillent et sont donc à distinguer des petits exploitants. Souvent, la création de croissance économique et les hausses de revenus des employeurs ne se traduisent pas, pour les salariés, par le paiement d'un salaire minimum vital. Nous sommes également attachés à des politiques de protection sociale qui puissent assurer des moyens d'existence durables pour tous. Nous lançons un appel aux gouvernements pour qu'ils appliquent des politiques garantissant des salaires et des revenus minimums pour tous, ainsi que des politiques de protection sociale globales qui puissent libérer les populations de la pauvreté et de la malnutrition.

La FAO et les gouvernements doivent veiller à la bonne application des Conventions générales et sectorielles de l'OIT, de manière à instaurer une répartition plus équitable de la valeur dans le cadre des chaînes alimentaires et à réduire ainsi la pauvreté en zone rurale. Il faut également que les travailleurs des secteurs agricole et de la pêche puissent s'organiser en syndicats indépendants et démocratiques représentant leurs intérêts, et participer à des négociations collectives en vue d'améliorer leurs conditions de travail et de percevoir un salaire minimum vital. Nous exhortons la FAO et les gouvernements à redoubler d'effort pour mettre un terme au travail forcé dans l'agriculture.

Les ODD doivent offrir aux jeunes un espace de changement au travers duquel ils pourront contribuer à la transformation sociale et écologique en cours dans nombre de sociétés. C'est aux jeunes qu'il incombe de projeter dans le futur les connaissances collectives héritées de leurs parents, des anciens et de leurs ancêtres. Il est dès lors impératif que les politiques ménagent, à l'intention des jeunes, des espaces et des conditions leur permettant de se lancer dans la vie active, notamment en leur permettant de dégager des revenus et d'avoir accès aux ressources, à un travail décent, à l'éducation et aux connaissances.

Point de l'ordre du jour sur *l'Année internationale des légumineuses*

Nous accueillons avec satisfaction la décision de la soixante-huitième Assemblée générale des Nations Unies de proclamer 2016 Année internationale des légumineuses. Nous prenons acte des avantages des légumineuses au plan nutritionnel et au plan de la santé, ainsi que de leur intérêt du point de vue écologique. Il est important de sensibiliser l'opinion publique, mais cela ne suffit pas. La FAO doit œuvrer à l'intégration, au niveau des États, des politiques touchant aux légumineuses. En effet:

- les légumineuses ont un rôle important à jouer du point de vue de la santé humaine et constituent une source essentielle d'aliments et de protéines pour de nombreuses populations, en particulier pour les pauvres. Non seulement elles créent de la valeur économique, mais en outre elles sont une source de vie, pour les hommes et pour les bêtes;
- les légumineuses permettent au sol et aux végétaux de capter l'azote contenu dans l'air. Par contre, le recours, dans le cadre de leur production, à des produits chimiques, à des pesticides ou à des techniques susceptibles d'entraîner de graves dégâts écologiques peut transformer ces bienfaits en catastrophe environnementale;
- à condition de mettre en œuvre des techniques de production agroécologiques, les légumineuses apportent également des solutions au changement climatique;
- étant donné leurs effets préjudiciables à la sécurité sanitaire des aliments et à la souveraineté alimentaire, nous sommes résolument opposé à l'utilisation de la technologie des OGM ainsi qu'aux nouvelles techniques de sélection du type amélioration par mutation pour la création de nouvelles variétés animales et végétales, y compris pour les légumineuses. Nous sommes favorables à des méthodes de sélection traditionnelles et participatives plus sûres et socialement plus ouvertes s'appuyant sur les savoirs locaux.

Enfin, nous saluons la *Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les OSC* et nous félicitons qu'il soit réaffirmé que les avis des OSC indépendantes sont reconnus et qu'ils viennent alimenter les débats lors des réunions techniques et normatives et des réunions d'orientation organisées par la FAO. Nous nous réjouissons de la proposition visant à renforcer plus avant les relations entre la FAO et les OSC dans la région, ainsi que la participation de ces dernières aux processus de décision et au suivi de la mise en œuvre des politiques intéressant spécifiquement la région. Nous nous félicitons du soutien exprimé en faveur de la création d'un comité de facilitation destiné à encadrer ce processus de manière constructive. Nous sommes déterminés à faire en sorte que cette instance œuvre à la bonne exécution de son mandat, et nous réjouissons d'avance de participer à un dialogue constructif entre le Bureau régional de la FAO, ses bureaux sous-régionaux, les gouvernements et nos organisations.

Enfin, nous vous invitons tous à nous retrouver à notre deuxième Forum Nyéléni européen pour la souveraineté alimentaire qui se tiendra à Cluj-Napoca (Roumanie) du 26 au 30 octobre 2016.